

La Tribune

LE MAGAZINE DU CIPB

N°09 ■ JUILLET 2019

FILIÈRE AGRICOLE

L'Afrique peut-elle devenir premier transformateur mondial de Noix Brutes de Cajou ?

1^{ÈRE} ÉDITION DES JOURNÉES PORTES OUVERTES AU PORT DE COTONOU
Une nouvelle image d'une communauté au service de l'économie béninoise

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE L'ADMINISTRATION FISCALE
La DGI lance la plateforme e-bilan de dépôt des états financiers en ligne

LAURENT GANGBES, DG/ APIEX

« L'APIEX est le bras opérationnel de la politique de développement de notre pays »



SOMMAIRE

03	FOCUS Laurent GANGBES, DG/ APIEx : « L'APIEx est le bras opérationnel de la politique de développement de notre pays »	
07	DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURE DE L'ADMINISTRATION FISCALE La DGI lance la plateforme e-bilan de dépôt des états financiers en ligne ?	
13	FILIÈRE AGRICOLE L'Afrique peut-elle devenir premier transformateur mondial de Noix Brutes de Cajou ?	
18	1^{ÈRE} ÉDITION DES JOURNÉES PORTES OUVERTES AU PORT DE COTONOU Une nouvelle image d'une communauté au service de l'économie béninoise	

la Tribune

LE MAGAZINE DU CIPB

REDACTEURS

MARTINE AÏVO,
 ARNAUD AWADE **OBOSSOU**,
 SERGE PRINCE **AGBODJAN**,
 BENOÎT **DANDJINOU**,
 ROMÉO **SADO**,
 BARTHÉLÉMY **GAGNON**

GRAPHISME & MONTAGE INCOGNITO

La Tribune est un magazine édité par le CIPB
 Immeuble Kouglénou
 85, Avenue Steinmetz
 03 BP 4304 Cotonou – BENIN
 Tel +229 21 31 47 67

www.cipb.bj



ENTRETIEN AVEC M. LAURENT GANGBES, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'APIEX

« L'APIEx est le bras opérationnel de la politique de développement de notre pays »

Le Gouvernement de la République du Bénin, sous le leadership du Président Patrice Talon a engagé depuis le 06 avril 2016 plusieurs réformes pour améliorer le climat des affaires et faire du Bénin une destination attractive pour les investisseurs.

Au nombre de celles-ci figurent entre autres, l'assouplissement du code du travail, l'encadrement du droit de grève, la réforme de la justice, la mise en place des tribunaux de commerce, les réformes visant la modernisation de l'administration, la lutte contre la corruption, la fusion des corps de police et de la gendarmerie, et le nouveau code des investissements.

Dans ce processus de réformes lié aux investisseurs et à la promotion du Bénin, L'APIEx qui est le bras opérationnel de la politique de développement de notre pays est le principal outil mis en place

par le Gouvernement pour promouvoir les investissements et les exportations et faire du Bénin une destination privilégiée pour les investisseurs. L'Agence constitue ainsi le pilier central du nouveau dispositif Gouvernemental de facilitation des relations avec le secteur privé et d'attraction des investissements et est devenu l'interlocuteur unique des investisseurs.

A travers les différents services offerts par l'Agence dont la formalisation des entreprises, l'information, l'orientation, l'accompagnement des investisseurs et exportateurs, la mise en relation d'affaires, la facilitation des relations avec le secteur privé, la promotion des produits locaux et la facilitation de leur accès aux marchés étrangers, l'Agence se met constamment à la disposition des investisseurs et exportateurs pour leur faciliter les formalités d'instal-

lation et les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet.

Les différentes actions d'attraction et d'accompagnement des investisseurs menées ces derniers mois par l'APIEx notamment, l'organisation des forums d'investisseurs Bénin Finlande, Bénin-Belgique, Bénin Norvège ainsi que l'accompagnement apportée à l'installation de plusieurs entreprises étrangères (VIPP Interstis, Engie Fenix Benin, Penson & Company) ont permis à l'Agence d'une part de drainer vers notre pays plus d'une centaine d'investisseurs étrangers qui ont été mis en relation d'affaires avec des centaines d'entreprises béninoises ce qui a permis de faire recruter par ces entreprises plus d'un milliers de jeunes béninois. Ce résultat n'est que la conséquence positive directe des réformes entreprises par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires et qui pro-

gressivement contribuent à faire de la destination « Bénin », l'une des plus attractives et des plus privilégiées sur le plan des affaires pour les investisseurs.

C'est pourquoi tout le personnel de l'Agence et moi-même sommes résolument engagés et entièrement disponibles à œuvrer à vos côtés pour la réussite et le développement de vos projets d'affaires et d'investissement.

**Le Directeur Général
Laurent GANGBES**



L'APIEX EN BREF / QUI SOMMES-NOUS ?

Née des réformes structurelles mises en place par le gouvernement, pour l'amélioration du climat des affaires et l'attraction des investissements, l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) est une agence gouvernementale publique à caractère social, technique et patrimonial de type Spécifique créée par Décret N°2018-036 du 31 janvier 2018 portant modification de ses statuts, pour dynamiser les exportations et promouvoir la destination Bénin pour les Investissements.

Placée sous la tutelle de la Présidence de la République, l'APIEx est le bras opérationnel du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de promotion des investissements et des exportations et est devenue l'interlocuteur unique des investisseurs.

Issue de la fusion des trois (3) structures que sont le Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ), l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) et le Centre de Promotion des Investissements (CPI), l'APIEx constitue un véritable outil intégré et rationnel pour la facilitation des opérations du commerce et de l'investissement. Elle joue en effet le rôle d'interface entre le secteur public et privé afin d'obtenir plus d'efficacité et de réponse au développement des exportations et des investissements.

A travers son rôle de formalisation, d'orientation, d'information, d'assistance et d'accompagnement des investisseurs et entreprises, elle constitue le Guichet unique de création des entreprises et la porte d'entrée des investisseurs au Bénin. Elle est l'organe technique en charge de l'étude des demandes d'agrément au code des investissements et assure le Secrétariat exécutif de la cellule d'appui au Partenariat Public Privé.

Point focal pour la mise en œuvre des réformes doing business, l'Agence est l'Autorité administrative des zones économiques spéciales et le centre d'information et de facilitation des exportations.

L'APIEx est aujourd'hui une Agence qui joue pleinement son rôle d'accompagnement des investisseurs dès leur première rencontre avec l'Agence.

MISSIONS ET ROLE DE L'APIEX

L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) a pour missions de promouvoir les investissements, les services aux investisseurs et la destination Bénin; promouvoir les exportations et les services aux exportateurs ; assurer le suivi et la facilitation du développement des Zones Economiques spéciales et assurer la veille stratégique et l'intelligence économique aux entreprises afin d'accroître le niveau d'investissement des produits à l'exportation tant en quantité, en qualité, qu'en diversification.

A ce titre, l'Agence conformément au décret 2018 – 036 du 31 janvier 2018 l'APIEx a pour objet :

- ☞ la promotion des investissements, notamment par la formalisation, l'attraction, la négociation et le suivi des projets d'investissements ;
- ☞ l'analyse juridique, économique et financière des projets d'investissements faisant l'objet de demande d'agrément au code des investissements ou entrant dans le cadre des opérations de partenariat public-privé ;
- ☞ le suivi et la facilitation du développement des zones économiques spéciales au Bénin ;
- ☞ la promotion des exportations à travers des services d'information et d'accompagnement concernant l'accès aux marchés extérieurs ;
- ☞ la promotion des marchandises fabriquées au Bénin ;
- ☞ la veille et l'intelligence économique pour accroître le niveau d'investissements privés et des produits à l'exportation tant en qualité qu'en quantité.

En outre, l'Agence joue le rôle de l'autorité administrative prévue dans la loi n°2017-07, fixant le régime des Zones Economiques Spéciales du Bénin. Elle organise le guichet unique de formalités administratives au profit des entreprises des zones économiques spéciales et le guichet unique pour la formalisation des entreprises.

NOS SERVICES ET PRINCIPALES ACTIVITES

Les principaux services offerts par l'APIEx

L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) offre quatre catégories de services à savoir :

⇒ Les services de formalisation des entreprises

Avec les réformes structurelles et institutionnelles engagées par le Gouvernement du Bénin, l'APIEx est devenue aujourd'hui le Guichet unique de formalisation des entreprises au Bénin. Elle est donc la structure en charge de :

- la création et de la formalisation des entreprises au Bénin et
- l'accompagnement des entrepreneurs et investisseurs dans l'accomplissement de toutes leurs formalités de création et de formalisation de leurs entreprises.

Aujourd'hui le processus de formalisation des entreprises au Bénin a été totalement simplifié, modernisé et rendu presque gratuit. Ainsi :

Toutes les formalités se font désormais en Une seule étape, dans Une seule structure, Un seul lieu et Une seule adresse : L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) ;

Avec la formalisation en ligne tout promoteur peut créer son entreprise sans avoir forcément à se déplacer ;

Les coûts et délais de création sont complètement réduits. Ainsi vous pouvez créer votre entreprise individuelle à seulement 10.000 FCFA et une société à 17 000 FCFA, le tout en trois (3) heures ouvrables.

Pour la création des SARL (Sociétés à Responsabilités Limitées), l'intervention du Notaire est facultative et l'associé unique ou les associés sont libres de déterminer le montant du capital social de départ. Quant aux statuts types, ils sont disponibles sur le site de l'APIEx : www.apiex.bj

⇒ Les services aux investisseurs

Services aux investisseurs

Les services fournis par l'APIEx aux investisseurs concernent notamment :

- ✓ L'assistance et l'accompagnement des investisseurs pour la mise en place et le suivi de leurs projets d'investissements ;
- ✓ La mise à leur disposition des Informations sur les

opportunités et procédures nationales d'investissement ainsi que les différents avantages ou incitations appliqués aux cinq (05) régimes privilégiés (A, B, C, D et E) et au régime spécial instaurés par le Code des investissements ;

- ✓ L'étude, le traitement et le suivi des dossiers de demande d'agrément au code des investissements jusqu'à l'obtention de l'agrément ;

Autres Services d'appui

- ✓ Création d'un réseau de contacts avec des institutions spécialisées dans l'assistance-conseil en matière de commerce international et des investissements
- ✓ Orientation des investisseurs vers l'exportation des produits et services à forte valeur ajoutée.
- ✓ Organisation de forums et rencontres B2B entre investisseurs et entrepreneurs béninois.

⇒ Les services aux exportateurs

Les services offerts par l'APIEx aux exportateurs concernent entre autres :

- ✓ l'orientation, l'accompagnement et l'assistance aux exportateurs pour l'accès aux marchés étrangers ;
 - l'identification de marchés et débouchés extérieurs porteurs pour leurs produits ;
 - la Promotion des filières nationales d'exportation porteuses ;
 - l'organisation et la coordination des missions économiques et commerciales et de prospection à l'étranger ;
 - l'organisation et la coordination des manifestations économiques et commerciales (foires, salons et expositions) au plan national et à l'étranger ;
 - La mise en relation d'affaires des entreprises à travers l'organisation de fora, ateliers, et rencontres B to B entre Acheteurs/Vendeurs.

⇒ Services d'information, d'analyse des marchés, de veille stratégique et d'intelligence économiques aux entreprises

- L'Agence assure la veille stratégique et l'intelligence économique aux entreprises à travers la collecte et la production et la diffusion d'informations, d'alertes sur les opportunités d'affaires, les marchés et d'études de marchés étrangers ;

- l'APIEx fournit aux entreprises exportatrices et aux investisseurs des informations commerciales relatives aux opportunités d'affaires et d'investissements, aux études de marchés étrangers porteurs pour leurs produits afin de leur permettre de mieux conquérir



AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS

ces marchés et s'y positionner de manière durable.

- Elle met à la disposition des opérateurs économiques des services virtuels d'appui à l'exportation, d'intelligence de marchés, de promotion des produits locaux, de mise en relations d'affaires à travers des outils et plateformes électronique en ligne.

⇒ Le suivi et la facilitation du développement des zones économiques spéciales

Dans le cadre de la facilitation du développement des zones économiques spéciales (ZES), l'APIEX offre également aux investisseurs des services :

- ✓ d'orientation, d'accompagnement, de facilitation et d'assistance pour leur installation dans les zones économiques spéciales ;
- ✓ de suivi de leur installation dans les ZES ;
- ✓ de promotion des zones économiques ;

Les principales activités menées par l'APIEX

Les principales activités de l'APIEX sont entre autres :

- ✓ La création et la formalisation des entreprises en une seule étape, et en seul lieu (Guichet Unique pour la Formalisation des Entreprises) ;
- ✓ l'orientation, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs dans les différentes formalités de mise en œuvre de leurs projets ;
- ✓ l'étude des dossiers de demande d'agrément au code des investissements et la formulation de propositions au Gouvernement pour l'octroi d'exonération sur l'étude des dossiers ;
- ✓ l'information et la sensibilisation des investisseurs sur les opportunités et procédures nationales d'investissements et les avantages et incitations à

eux offerts par le code des investissements au Bénin ;

- ✓ l'attraction, l'orientation et l'accompagnement des investisseurs pour l'installation et la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- ✓ L'organisation des forums d'échanges entre investisseurs étrangers et opérateurs économiques nationales ;
- ✓ le suivi des projets d'investissements ;
- ✓ la veille stratégique et l'intelligence économique au profit des entreprises ;
- ✓ la Production, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information économique et commerciale (opportunités d'affaires et d'investissements et autres informations) au profit des opérateurs économiques ;
- ✓ l'assistance aux exportateurs pour l'Identification de marchés et débouchés extérieurs pour leurs produits et la facilitation de l'accès à ces différents marchés extérieurs ;
- ✓ la promotion des filières nationales d'exportation porteuses ;
- ✓ l'organisation et la coordination des manifestations économiques et commerciales (foires, salons, et expositions) au plan national et à l'étranger ;
- ✓ Organisation de Rencontres B to B Acheteurs/Vendeurs au profit des opérateurs économiques ;
- ✓ l'organisation d'ateliers, de fora ou programmes de formation et de renforcement des capacités des entreprises et acteurs économiques ;
- ✓ l'organisation, le suivi et la facilitation du développement des Zones Economiques spéciales ;
- ✓ la coordination et le suivi des travaux de mise en œuvre des réformes Doing Business ;
- ✓ l'édition de répertoires d'entreprises, guides et autres publications d'informations commerciales.



DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE L'ADMINISTRATION FISCALE

La Direction Générale des Impôts lance la plateforme e-bilan de dépôt des états financiers en ligne

Un an après le lancement du portail de la plateforme numérique multifonctionnelle du e-services qui offrait la possibilité aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts en ligne, la Direction Générale des Impôts lance le portail e-Bilan pour le dépôt des états financiers en ligne, une première dans la sous région. Le Ministre de l'Economie et des Finances, Romuald WADAGNI, a procédé au lancement du portail e-bilan, destiné à la dématérialisation du dépôt des états financiers des entreprises. Cette cérémonie s'est déroulée le mardi 25 juin 2019 à Sèmè city. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur Général des Impôts, Nicolas Yenoussi, a souligné qu' : « une administration fiscale qui se veut moderne ne peut choisir de vivre en marge des progrès technologiques susceptibles de contribuer à la modernisation de la gestion de l'impôt. C'est dans cette logique que la DGI s'est engagée dans une série de réformes dont la plupart sont axées sur la dématérialisation des procédures fiscales en vue de faciliter les formalités pour les contribuables, nos partenaires privilégiés ». Il est à noter que cette nouvelle réforme

s'inscrit dans la vision globale du Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) qui ambitionne d'avoir, à l'horizon 2021, une Administration fiscale moderne et performante au service de l'utilisateur.

Les objectifs du portail e-bilan

e-bilan est une plateforme dynamique qui crée un environnement intégré et structuré de gestion du système d'information de gestion des états financiers. Il vise donc à : automatiser les travaux de contrôle et de traitement des états financiers ; générer une attestation électronique de dépôt des états financiers avec signature; faciliter l'exploitation des informations financières contenues dans les états financiers pour les besoins du contrôle fiscal ; dématérialiser la procédure de leur mise à disposition des utilisateurs, notamment la Direction Générale des Impôts, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et le greffe du Tribunal de Commerce.

La plateforme e-bilan a été conçue en partenariat entre autres avec

l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin et ses membres qui certifient et visent les états financiers avant leur dépôt et le Groupe de Travail Fiscalité du secteur privé avec qui une réunion a été tenue le 7 juin 2019 en vue de recueillir les observations du secteur privé sur la réforme avant son lancement.

La lutte contre la fraude financière L'Ordre des Experts comptables et Comptables Agréés du Bénin a récemment dénoncé plusieurs cas de falsification d'attestation de présentation d'états financiers et d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable. La plateforme e-bilan vient mettre fin à ces graves violations des textes régissant la production et le contrôle de l'information financière contenue dans les états financiers et qui sont de nature à éroder l'assiette fiscale.

Il convient de préciser que les états financiers des entreprises pour l'exercice comptable 2018 étaient attendus jusqu'au 15 juillet 2019 par voie électronique via la plateforme <https://ebilan.impots.bj>. ■

Arnaud AWADE OBOSSOU
Juriste fiscaliste



Le ministre de l'Economie et des Finances Romuald Wadagni lors du lancement de la plateforme e-bilan



Le Directeur Général des Impôts, Nicolas Yenoussi lors du lancement de la plateforme e-bilan





AMÉLIORATION DU PLAIDOYER DU GROUPE DE TRAVAIL FISCALITÉ

Le CIPB fait réaliser une étude au profit du GTF

Le Groupe de Travail Fiscalité (GTF) a procédé le 28 juin 2019 à la validation d'une étude commanditée par le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) intitulée « Etude diagnostique des plateformes du Groupe de Travail Fiscalité de 2010 ; 2015 à 2018 et les préoccupations fiscales de 2019 ». Cette séance de travail s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin avec la participation effective de plusieurs responsables d'organisations faïtières du secteur privé et du Directeur Général Adjoint des Impôts.

Dans son allocution d'ouverture, le Président du CIPB, Roland RIBOUX, a rappelé que l'appui du CIPB, chef de file du secteur privé en matière de fiscalité, s'inscrit dans l'amélioration du plaidoyer du GTF pour plus d'efficacité dans l'action. Il n'a pas manqué de remercier l'Administration fiscale pour la bonne collaboration avec

le secteur privé.

Réalisée par le Cabinet d'Etudes International SIMITEC GROUPE, l'Etude diagnostique des plateformes du Groupe de Travail Fiscalité de 2010 ; 2015 à 2018 a permis de faire un point sur les réformes fiscales intervenues en 2011, 2016 à 2019 dans l'ordonnement fiscal béninois. Ces réformes sont pour la plupart le fruit du plaidoyer du GTF à travers les propositions contenues dans les plateformes de propositions fiscales qui servent annuellement, depuis 2008, de document de plaidoyer pour tout le secteur privé béninois en matière de fiscalité. Cette étude a aussi fait le point sur les propositions fiscales du GTF contenues dans les plateformes portant plaidoyer des différentes lois des finances de budget exercice 2010 et 2015 à 2018. L'analyse de ces propositions a conduit, à la lumière de la loi de finances, gestion 2019, à ressortir des pro-

positions fiscales pertinentes pour la plateforme 2019 concernant la loi de finances, gestion 2020.

En vue d'assurer plus d'efficacité au GTF, les analyses ont aussi porté sur la qualité des plateformes du GTF et la qualité du plaidoyer du GTF. De ces analyses, il ressort que les plateformes du GTF sont de bonne qualité. Cependant, pour plus d'efficacité, le GTF a besoin de l'accompagnement effectif des organisations faïtières du secteur privé, des Associations professionnelles et des Partenaires Techniques et Financiers pour plus de résultats dans son plaidoyer.

En conclusion, plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit du Groupe de Travail Fiscalité, de l'Administration fiscale et des Associations et organisations faïtière du secteur privé.

Au nom de l'Administration fiscale, le Directeur Général Adjoint des Impôts a assuré au secteur privé la disponibilité de l'Administration fiscale à poursuivre le partenariat avec le secteur privé pour l'avènement d'une fiscalité au service du développement. ■

Arnaud AWADE OBOSSOU
Juriste fiscaliste

FILIÈRE AGRICOLE

L'Afrique peut-elle devenir premier transformateur mondial de Noix Brutes de Cajou (NBC) ?

Depuis la fin des années 1990, la noix de cajou est devenue l'un des plus importants produits d'exportation d'Afrique de l'ouest et la principale culture de rente avec le coton dans la zone sahélo-soudanaise allant du Sénégal au Nigéria. L'anacarde pousse également dans presque toutes les régions tropicales du monde avec une concentration de la production commercialisée en Asie du Sud-Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et au Brésil. La production mondiale de noix de cajou en 2018 a atteint 3 572 000t dont 1 530 000t en Afrique de l'Ouest, 317 000t en Afrique de l'Est, 871 000t en Inde, 340 000t au Vietnam et 140 000t au Brésil (TechnoServe 2019). L'estimation de la production en 2019 montre une augmentation de la production dans toutes les régions. En Inde, au Vietnam et au Brésil, le produit récolté est transformé lo-

calement alors que dans les autres pays, la grande partie de la production est exportée sous forme brute, laissant une très faible proportion à la transformation locale (à peine 10%).

Historiquement, l'anacardier ou anacardium occidentale est un arbre originaire du nord du Brésil qui a été implanté au XVe siècle par des navigateurs portugais en Afrique de l'ouest, en Afrique de l'est, en Inde et dans le Sud-ouest de l'Asie. A partir des années 1920, l'Inde a développé une production et une transformation semi-industrielle faisant ainsi naître le commerce avec les Etats-Unis d'Amérique comme importateur, l'Inde étant l'exportatrice (RONGEAD, juin 2013). Dans les années 1950, une transformation industrielle s'est développée en Inde, au Brésil et en Afrique de l'est (Mozambique, Kenya et la Tanzanie), ce qui a induit en Europe et

Globalement, sur une production totale de 1 901 000t de NBC, l'Afrique en 2018 en a exporté 32% vers l'Inde, 60% vers le Vietnam et utilisé seulement 8% pour ses besoins de transformation

aux Etats-Unis une consommation d'amande blanche de cajou de plus en plus croissante de manière importante. Survint en 1980, le déclin de la filière anacarde lié principalement au vieillissement des vergers, à la perte de compétitivité de l'industrie locale de transformation et une libéralisation brutale de la filière du Mozambique responsable de son effondrement à la fin des années 1980 (RONGEAD, juin 2013). Aussi, cette situation a-t-elle favorisé l'Inde à augmenter fortement ses parts de marché et à développer une puissante industrie de transformation nécessitant toujours plus de matières premières. Ainsi, vers la fin des années 1980, l'industrie de transformation indienne a commencé à importer des noix d'Afrique de l'Ouest, ce qui a provoqué le développement de la production dans ladite région. Cette production a connu un développement à très grande échelle en Asie, en Afrique et au Brésil avec la demande croissante des pays occidentaux au cours des années 1990 et 2000.

De nos jours, la noix de cajou est principalement produite en Afrique de l'Ouest, transformée en Asie et consommée en Inde, en Europe et en Amérique du nord. En effet, l'Afrique de l'Ouest a produit en 2017 plus de 55% de la quantité mondiale avec un taux de transformation de 2% seulement et une consommation quasi nulle. Au cours de la même période, l'Asie et les autres pays dont le Vietnam et l'Inde sont à un niveau de production estimé à 45% avec un taux de transformation supérieur à 91% et une consommation estimée à plus de 40% en Inde, 21% en Amérique du Nord et 14%

en Europe (TECHNOSERVE, 2019). En 2017-2018, le prix de la noix brute a largement dépassé le prix équivalent en amande blanche, laquelle situation a entraîné une catastrophe pour les transformateurs. Du coup, selon « TechnoServe », la demande en amande blanche a été ralentie avec un stock en noix brute de cajou de 60 000t en fin 2017 sur une production de 3 345 420t et de 400 000t en 2018 pour une production de 3 572 000t de NBC. Ainsi, en 2017, le stock africain de NBC a été de 20 000t sur les 60 000t estimées, alors qu'il a atteint un niveau supérieur à 300 000t en 2018 lorsqu'on intègre la production non exportée de la Tanzanie de l'ordre de 280 000t. Une analyse de la production a montré un accroissement de 6% entre 2017 et 2018.

Malgré cette situation difficile pour le secteur anacarde dans le monde, le Vietnam avec une production de 341 000t de NBC en 2018, a pu transformer localement 1 600 000t et l'Inde au cours de la même période a atteint le niveau de 1 500 000t de NBC transformées alors que la production est estimée à 700 000t. Il ressort des présentes données relatives aux deux pays leader dans la transformation, le Vietnam et l'Inde, que chacun a importé plus de la moitié de la quantité de NBC transformée.

Ces différents événements ont agi négativement sur les prix des NBC en janvier et février 2019 ainsi qu'ils suivent :

Janvier 2019 (Prix bord champ ; FCFA) (NBC) Février 2019 (Prix exportations NBC)
 KOR Prix USD
 Ghana 570 Ghana (50-51) 1700-1750
 Côte d'Ivoire 200-300 Nigéria (47-48) 1600-1650
 Nigéria 290-300 Mozambique (46-47) 1550-1600
 Burkina Faso 250-465 Cam- bodge(50-51) 1700-1750
 Bénin 250-350

Sources : TechnoServe



Ainsi on constate que la production de l'anacarde et sa transformation sont particulièrement adaptées aux zones du Sud-Est Asiatique notamment le Vietnam et du Sud de l'Inde grâce à la caractéristique familiale de leur agriculture et au faible coût de la main d'œuvre. Aussi, le fort développement de l'anacarde au Vietnam et en Inde est dû à la mise en œuvre de politiques agricoles qui en ont fait un secteur stratégique à partir des années 1960 en Inde et des années 1990 au Vietnam (RONGEAD, JUIN 2013). La mise en place par l'Inde et le Vietnam dans leurs pays respectifs d'importantes dispositions de sélection variétale et d'encadrement de la production dans le secteur et une politique adaptée de crédits spécifiques, a permis aux transformateurs de noix de cajou d'accéder à des facilités d'emprunts pour leurs investissements et leur approvisionnement en matières premières, tout en favorisant par un mécanisme commercial adapté, les importations en noix brutes

de cajou (NBC) et la limite des importations d'amande blanche de cajou pour protéger leur industrie locale.

Quel avenir alors pour la transformation locale en Afrique ?

De tout ce qui précède, avec la part de l'Afrique dans la production mondiale de noix brutes de cajou (NBC) qui a considérablement augmenté allant de 38% en 2005 à plus de 55% en 2017 (TECHNOSERVE, 2019), on peut espérer que l'Afrique devienne le premier transformateur de NBC du monde. Il suffit que la dynamique qui a permis ce niveau de production, puisse également inspirer les décideurs africains à une meilleure organisation de la transformation locale. D'ailleurs, de nombreux pays africains font déjà des progrès constants dans la transformation locale du cajou, comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Ghana. Ainsi, des pays producteurs traditionnels comme la Côte d'Ivoire, premier pro-

ducteur de noix brutes de cajou (NBC) au monde ou la Tanzanie qui représentent moins de 1% du marché d'exportation des cajous transformés, projettent de gagner davantage de parts de marché. A cet effet, le conseil ivoirien du coton et de l'anacarde a récemment annoncé de transformer 35% de la production locale de noix de cajou brutes. Mais beaucoup reste encore à faire en Afrique pour atteindre une importante quantité de Noix Brutes de Cajou en transformation locale.

Comment parvenir à un niveau significatif de transformation locale des NBC en Afrique ?

Pour relever les défis de la transformation locale des NBC en Afrique, il s'avère nécessaire de mettre un accent particulier sur :

- la réorganisation du système de gestion de la filière ;
- la préservation de la qualité des NBC par la mise en place d'infrastructures appropriées ;
- la formation des agriculteurs à



préservé la qualité des NBC et à obtenir de meilleurs prix ;

- l'accès opportun aux produits de financements du commerce pour aider à augmenter la prévisibilité de la qualité et les marges bénéficiaires ;
- le besoin d'un financement à long terme approprié qui permettra aux transformateurs de cajou d'investir dans l'amélioration de leur activité pour le renforcement de capacité de transformation locale en Afrique (comme au Burkina Faso, Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana) et qui constitue une source d'emplois supplémentaires et un appui au développement local ;
- le développement de relations durables entre transformateurs et producteurs pour la garantie de l'approvisionnement des unités industrielles ;
- le renforcement de la sécurisation de l'approvisionnement des unités de transformation,

y compris des exonérations de toutes taxes sur les équipements, la promotion de politiques favorables au développement d'une industrie de transformation compétitive de cajou. Même les nouvelles usines dans beaucoup de pays ont fait le plein comme elles ne l'ont pas fait depuis longtemps. La Côte-d'Ivoire, au cours de cette campagne a aussi atteint 60 à 70 000t de noix transformées contre 45 000 à 50 000t ces dernières années.

Il ressort de tout ce qui précède que la noix brute de cajou continue d'être essentiellement un produit d'exportation dont le marché mondial est dominé par l'Inde et le Vietnam. Des deux pays, l'Inde un des plus grands producteurs de noix brutes de cajou et un grand pays de consommation d'amande blanche, en a récolté en 2018, 871 000t et traité 1500 000t soit 214% de sa propre production avec une

quantité importée de 629 000t de NBC dont 96% en provenance de l'Afrique. Quant au Vietnam, la consommation d'amande blanche est négligeable, mais le pays se révèle comme le plus grand centre mondial de transformation de noix brutes de cajou et le plus gros exportateur sur le marché mondial des amandes blanches (soit 74% des parts de marché au monde). Ainsi, avec une production de noix brutes de cajou en 2018 estimée à 340 000t, le Vietnam a atteint un niveau de traitement de 1600 000t, soit environ 470% de sa récolte de noix de cajou et une quantité importée de 1260 000t de NBC dont 91% en provenance d'Afrique. Globalement, sur une production totale de 1 901 000t de NBC, l'Afrique en 2018 en a exporté 32% vers l'Inde, 60% vers le Vietnam et utilisé seulement 8% pour ses besoins de transformation. Aussi, malgré les multiples

tentatives des Etats, du secteur privé, des ONG, des structures publiques et l'accroissement relatif des plantations selon les pays, la transformation stagne. Cette situation qui découle de la concurrence malsaine et des tendances monopolistiques de l'industrie asiatique du cajou, fait augmenter les prix, année après année sans aucune logique et met en danger les transformateurs africains jusqu'à rendre leurs activités non viables. Ainsi, selon les pays, en Afrique, plus de 50% des capacités installées ne sont pas utilisées. Il en résulte alors que la création en Afrique de son propre secteur de traitement de NBC continue d'être difficile du fait de la perte de toute motivation à investir dans la transformation. Cependant, il est connu qu'une décision de l'Afrique de traiter une part importante de sa propre récolte, à l'instar du Brésil, de l'Inde et du Vietnam, apporterait non seulement beaucoup d'emplois, mais surtout une forte valeur ajoutée à notre continent, en comptant sur la valeur des amandes blanches, la valorisation de la pomme et du charbon végétal issu de la carbonisation des coques ainsi que la vente du baume de cajou extrait de la coque. Dans ce cadre, à l'effet de renforcer le taux de transformation locale de NBC en Afrique, il est nécessaire de prendre des mesures qui s'inspirent d'importantes dispositions mises en œuvre en Côte-d'Ivoire, pour :

✓ mieux accompagner les transformateurs par la décision de l'Etat de mettre en œuvre un mécanisme qui réserve une importante partie de la production nationale de NBC pour la transformation lo-

cale, tout en facilitant aux unités industrielles l'accès à des financements adaptés et à la garantie pour l'acquisition de la matière première et des équipements appropriés. Dans cette optique, les acteurs vont bénéficier en plus de l'appui de l'Etat, de l'assistance technique et financière du secteur privé et des partenaires au développement.

✓ rendre attractif au niveau des Etats, le code d'investissement avec des exonérations sur les acquisitions d'équipements ;

✓ accorder aux transformateurs comme en Côte d'Ivoire, à partir des fonds de taxations à l'exportation des NBC, un montant actuellement de 400 FCFA/KG d'amandes blanches exportées par les sociétés concernées afin de leur permettre de rendre viables leurs activités ;

✓ accompagner au niveau des pays africains, les actions de développement, de promotion et de diffusion des techniques et technologies de production et de transformation locale ;

✓ faciliter la mise en application dans les pays africains, des dispositions réglementaires préférentielles pour l'achat des noix par les transformateurs locaux africains.

En somme, face à cette concurrence internationale, et pour la promotion de la transformation locale des NBC en Afrique, l'accent pourrait être mis sur :

✓ l'identification et la mise en œuvre de mesures incitatives au profit des industriels nationaux et internationaux installés, ainsi que la mise en place d'une politique adaptée de crédits pour permettre aux transformateurs d'accéder à des facilités d'emprunts pour leurs

investissements et l'approvisionnement des unités de transformation.

✓ l'adoption et la diffusion au niveau africain, des bonnes pratiques en matière de transformation dans les pays plus avancés ;

✓ l'Organisation de foires et conférences régionales pour la promotion de la transformation locale ;

✓ l'incitation des industriels du secteur de l'alimentation en Afrique, à utiliser les dérivés de l'anacarde et le développement d'un système d'information de marché (SIM) dans la filière ;

✓ les besoins constants de poursuivre sans désespérer les efforts de soutien aux entreprises du secteur de la transformation et de développer la coopération entre les pays producteurs, importateurs et transformateurs de noix brutes de cajou et les consommateurs de produits dérivés de cajou ;

✓ la facilitation au niveau régional, des échanges d'information et de mise en place de stratégies concertées de développement rural de la filière anacarde et de formation des acteurs à la démarche qualité ;

✓ la mise en œuvre au niveau régional d'une convention cadre avec les centres nationaux de recherche et les structures de conseils agricoles, leur financement et le suivi-évaluation des programmes sur l'anacarde pour la sélection variétale et l'encadrement de la production. ■

Par Barthélémy GAGNON



1^{ÈRE} ÉDITION DES JOURNÉES PORTES OUVERTES AU PORT DE COTONOU

Une nouvelle image d'une communauté au service de l'économie béninoise

Depuis la cérémonie officielle d'inauguration le 1er Août 1965, le Port Autonome de Cotonou (PAC) a connu de nombreuses transformations qui ont contribué à en faire le « poumon » de l'économie béninoise. Une grande première dans l'histoire d'une plateforme portuaire en pleine mutation, pour un meilleur rendement. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a abrité du 24 au 25 Mai 2019, la première édition des Journées portes ouvertes. Les différents acteurs opérant sur la plateforme portuaire et le public étaient présents dans une ambiance festive à ce rendez-vous marqué par des communications, des visites de stands et autres installations.

Le Port Autonome de Cotonou (PAC) constitue un espace économique où interviennent plusieurs structures chargées d'assurer les opérations nécessaires au passage des navires, des personnes et des marchandises. L'environnement portuaire est de plus en plus marqué par une rude concurrence. Sur la côte du Golfe de Guinée où il est situé, plusieurs ports sont positionnés pour capter le trafic afin de rentabiliser le lourd investissement que nécessite la gestion d'un Port. Dans ce contexte il revient à chaque autorité portuaire de se donner les moyens de conquérir une plus grande part du marché. Pour relever ce défi, une vaste réorganisation est entreprise dans la gestion de la plateforme de Co-

tonou. Les changements qui surviennent doivent être aussi bien compris, qu'appropriés par les acteurs portuaires, les clients et l'opinion publique en général. C'est ce qui explique l'organisation des premières journées portes ouvertes que la Direction Générale a organisé du 24 au 25 Mai 2019. Elles ont servi de cadre pour renforcer l'image de l'entreprise, accueillir les clients pour mieux cerner leurs attentes et enfin développer et maintenir une bonne synergie avec l'environnement dans lequel le Port de Cotonou opère.

Pour une bonne marche des activités portuaires

Ces journées sont destinées, aussi bien à promouvoir dans une

ambiance festive les échanges et partenariats francs au sein du personnel, qu'à assurer la cohésion indispensable à la bonne marche des activités. « Nous avons la chance d'être accompagné par la plupart des acteurs opérant sur la plateforme de Cotonou et au-delà. Cette complicité manifestée à l'occasion est révélatrice de la synergie d'actions indispensable pour la réussite des transformations en cours » s'est réjoui le Directeur Général du Port Autonome de Cotonou, Monsieur Jorys THYS. Ainsi pendant deux jours, le Port de Cotonou qui d'habitude est une zone d'accès restreint a ouvert ses portes au grand public. Clients usagers, partenaires et simple curieux ont eu une opportunité inédite de



découvrir le Port de Cotonou dans ses divers paramètres. Quels sont ses attributs ? Quelles structures l'animent ? Quels sont les défis auxquelles il est confronté ? Pour répondre à ces préoccupations et bien d'autres encore, des stands ont été installés. Une kyrielle de communications ont également nourri la curiosité des uns et des autres. Au nombre des communications, Monsieur Clément GODOU, Directeur Général de RORO TERMINAL a développé le thème intitulé : « Le Port de Cotonou sur la rangée Ouest Africaine : l'urgence de la compétitivité ». A cet effet, des visites guidées à l'intérieur du port ont été effectuées. À chaque visite d'une heure, le bus s'y arrête pour que les visiteurs puissent descendre. Comme beaucoup d'autres personnes, Monsieur Anthelme OUINSAVI passe régulièrement devant le Port, situé en pleine ville. Cet étudiant en économie des transports a saisi l'occasion de le découvrir.

Les chiffres de plus en plus en hausse

Les réformes implémentées par le Gouvernement actuel dans le secteur portuaire tirent exclusivement ses fondements du diagnostic et visent à exploiter le plein potentiel de cet outil économique capital en vue de booster sa rentabilité. Fort heureusement, les changements, les transformations visibles et invisibles qui s'y opèrent confortent la conviction du Gouvernement. Les chiffres s'améliorent de plus en plus et les perspectives annoncées font dilater notre espérance. Les statistiques révèlent que le chiffre d'affaires du Port de Cotonou a augmenté de 16,35% avec un résultat net d'environ 1,4 milliard de francs CFA. Un plan d'investissement de 300 milliards de francs CFA a été validé par le Gouvernement. Cette stratégie devra s'accompagner d'une politique commerciale efficace. C'est l'analyse de Monsieur Messan LIHOUSOU, Enseignant-chercheur en Transports Logistiques et animateur d'une conférence sur les défis de la gouvernance portuaire. « Si on fait des investissements et que les acteurs ne viennent pas, on

ne pourra pas rentabiliser. Donc, il faut tenir compte aussi de cet aspect-là dans les politiques de repositionnement du Port de Cotonou. » Pour le Ministre des Transports, Alassane SEIDOU, à l'ouverture des journées, « c'est un secret de Polichinelle que beaucoup de bonnes choses se mijotent. Des mutations qualitatives se préparent et les présentes Journées Portes Ouvertes qui du reste sont les premières de l'histoire de ce Port, plus d'un demi-siècle après sa création, viennent à point nommé. C'est une initiative fort louable qui participe à amplifier la visibilité du Port de Cotonou ».

A travers cette trouvaille qui contribue à n'en point douter au repositionnement du Port de Cotonou, l'un des axes stratégiques des réformes entreprises, il convient de noter que bientôt les transformations seront visibles. Des travaux colossaux devraient démarrer en 2020 pour moderniser et repositionner le port, comme l'explique son Directeur Général, Monsieur Joris THYS.

Emmanuel GBETO



❖ Les Réunions du Groupe de Travail Justice (GTJ)



Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice GTJ (06.06.19)

Le 04 avril, la Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice s'est tenue dans la salle de conférence de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice. Lors de cette réunion, il a été fait le point des travaux du comité chargé de l'élaboration de la plateforme afin de recueillir les observations des membres présents pour permettre au comité de finaliser la plateforme.

Le 16 mai, le Groupe de Travail Justice (GTJ), a participé à la Réunion Préparatoire du Cadre de Concertation Secteur Privé – Ministère de la Justice et de la Législation (MJL), tenue au MJL. Réunion au cours de laquelle, les échanges ont porté sur la lecture et l'amendement du projet de liste des préoccupations et l'Etude de chaque préoccupation.

Le 06 juin, le GTJ a organisé en partenariat avec le Cabinet Talents Plus Conseils, une séance de formation sur le thème : « Les droits et obligations de l'employeur : que dit le code de travail béninois ? », au profit des responsables juridiques et des responsables des ressources humaines des entreprises membres du CIPB. L'objectif de cette rencontre était de permettre à ces responsables

d'approfondir les dispositions du code du travail, tout en faisant le lien avec La loi n°2017-05 du 29 Août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de la résiliation du contrat de travail en République du Bénin, afin d'identifier la réelle pratique face à une situation donnée.



Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice GTJ (06.06.19)

❖ Les Réunions du Groupe de Travail Fiscalité (GTF)



Réunion ordinaire du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) (11.04.19)

La Réunion ordinaire du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) tenue le 11 avril a permis aux membres du GTF de faire le point sur les tâches en cours. Par ailleurs une Présentation sur la Patente complémentaire et la Taxe sur le Développement Local a été effectuée ;

Celle du 8 Mai tenue à la Salle de conférence du CIPB, a permis aux membres du GTF de procéder à la finalisation de la Plateforme des propositions fiscales.

Quant à la réunion ordinaire du 28.06.19 tenue à la CCIB, elle a été consacrée à la validation d'une étude commanditée par le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) intitulée « *Etude diagnostique des plateformes du Groupe de Travail Fiscalité de 2010 ; 2015 à 2018 et les préoccupations fiscales de 2019* ».



Réunion ordinaire du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) (11.04.19)

❖ Le Groupe de Travail sur le Dividende Démographique du Secteur Privé

Le 17 mai, M. Roland RIBOUX a rencontré M. Christophe TOZO, Président du CAMEC-CCIB et du CEBAC-STP (Coalition des Entreprises Béninoises et Associations privées contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme), dans le cadre du projet SWEDD (SAHEL WOMENS' EMPOWERMENT AND DEMOGRAPHIC) en prélude à la table ronde de mobilisation de ressources pour la mise à l'échelle du projet SWEDD qui aura lieu à Niamey au Niger, le 6 et 7 juillet 2019. Aussi, les échanges ont porté respectivement sur la présence du Dr. Justin KOFFI, Coordonnateur du Secrétariat Technique Régional du SWEDD au Bénin du 22 au 28 juin 2019, sur le soutien du Secteur Privé au projet SWEDD autour d'un dîner et sur la table ronde de mobilisation de ressources pour la mise à l'échelle du projet SWEDD qui aura lieu à Niamey. M. RIBOUX devra représenter le Secteur Privé au cours de cette conférence.

A la suite de cette rencontre, M. Roland RIBOUX, en présence de M. Benoît DANDJINOÛ et M. Barthélemy GAGNON, a reçu le 23 mai 2019, la visite d'une équipe du SWEDD / UNFPA, conduite par le Dr Justin KOFFI, Coordonnateur du Secrétariat Technique Régional du SWEDD. M. Christophe TOZO, Président du CEBAC-STP a également pris part à cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre du Projet SWEDD.

Le 27 juin 2019, M. Roland RIBOUX a assisté au lancement officiel du Projet « Autonomisation des femmes et des filles et Dividende Démographique » (SWEDD), auquel il a été invité par le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement. Ce projet financé par la Banque Mondiale, vise à agir sur la transition démographique et déclencher le dividende démographique.

❖ Relation avec le Tribunal de Commerce de Cotonou

Le 3 mai, M. Aubert APLOGAN DJIBODE, accompagné de M. Arnaud AWADE BOBOSSOU, a rencontré le Président du Tribunal de Commerce de Cotonou (TCC), dans le cadre du projet d'organisation d'une activité entre le TCC, le Secteur Privé et les PTFs, et la création d'un bulletin d'informations sur le Tribunal de Commerce de Cotonou en partenariat avec le CIPB.



❖ Le Groupe de Travail Développement Industriel



Petit-déjeuner de travail entre les industriels béninois et le DGDI le 24.05.19

Le 24 mai 2019, le CIPB a organisé un Petit-déjeuner de travail entre le Directeur Général du Développement Industriel (DGDI), M. Elie SANTOS, le Directeur Général de l'APIEx, M. Laurent GANGBES et les Industriels du Bénin. Cette rencontre a eu pour objectif de permettre aux Industriels de bénéficier de

l'accompagnement du Directeur Général du Développement Industriel dans l'identification et la formulation appropriées de leurs principales difficultés en vue d'examiner avec eux les causes et les solutions envisageables pour une amélioration durable de la rentabilité de leurs secteurs d'activité.

A l'issue de cet évènement, la première rencontre du Groupe de Travail Développement Industriel (GTDI), s'est tenue le 31 mai en vue de la mise en application des recommandations issues de la rencontre, pour une meilleure prise en compte des préoccupations des Industriels installés au Bénin.

❖ Réunion du Bureau Exécutif du CIPB

Le 28 mai, le Bureau Exécutif du CIPB s'est réuni dans la salle de conférence du CIPB pour discuter sur : le niveau d'exécution du budget 2019, les Chantiers en cours au CIPB à savoir les activités du GTF, les activités GTJ, la mise en place du Groupe de Travail Dividende Démographique (GTDD)/ Projet SWEED (scolarisation des filles et autonomisation des femmes) et le Dîner caritatif de 2020.

❖ Accompagnement des besoins des entreprises membres du CIPB

Le 20 juin, le CIPB a assisté un de ses membres qui a subi un redressement fiscal d'un montant très élevé. La procédure est encore en cours devant la Commission des impôts.



